



CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 12 octobre 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

| | |
|---|-----------|
| PR - Président | 2 |
| • Aides de la Délégation pour le développement des communes | 2 |
| VP - Vice-président, ministre du Logement et de l'Aménagement | 2 |
| • Subvention en faveur de l'OPH..... | 2 |
| • Agréments des 2 programmes de logement <i>Marumarutua</i> et <i>Maraeapai II</i> | 3 |
| • Règlementation de la navigation maritime durant la course internationale <i>Hawaiki Nui Va'a</i> | 4 |
| MEF - ministre des Finances et de l'Economie | 6 |
| • Suspension de la majoration du ticket modérateur en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés par les patients | 6 |
| • Modification de la composition et des missions du comité stratégique de la PSU..... | 6 |
| • Index BTP pour le mois de septembre 2022 | 7 |
| • Subvention en faveur de l'association Initiative Polynésie française (IPF)..... | 7 |
| MAF - ministre de l'Agriculture et du Foncier | 8 |
| • Subventions en faveur des Maisons familiales rurales (MFR) | 8 |
| MCE - ministre de la Culture, de l'Environnement et des Ressources marines | 9 |
| • Le projet Biomarine de Faratea reconnu dans le cadre de l'innovation pour la transition écologique..... | 9 |
| • 19 ^{ème} édition du Salon des Australes | 10 |
| MEA - ministre de l'Education et de la Modernisation de l'Administration | 11 |
| • Subvention en faveur de l'association La French Tech Polynésie | 11 |
| MSP - ministre de la Santé | 13 |
| • Subvention en faveur de l'association maison de naissance <i>Tumu Ora</i> | 13 |



- PR -

Aides de la Délégation pour le développement des communes

Le Conseil des ministres a adopté 10 nouveaux octrois de financement d'opérations d'investissements communaux représentant une enveloppe de 50 millions Fcfp sur un montant total d'investissement de plus de 68,4 millions Fcfp, soit une contribution du Pays à hauteur de 73 %. Ces nouveaux arrêtés englobent une étude et 9 acquisitions.

L'octroi regardant l'étude est attribué à la commune de Hitiaa O Te Ra qui envisage de construire un pont dans la vallée de Vairaa, sis à Tiarei. En vue de la construction d'une plateforme de secours pour permettre l'évacuation de la population en cas de risque de tsunami et notamment de l'établissement scolaire situé en aval de cette vallée, la commune souhaite en premier lieu trouver une solution pour désenclaver les parcelles désignées pour le projet. La solution retenue est la construction d'un pont cadre dont le dossier technique est à constituer. La participation du Pays à cette opération est de 5,8 millions Fcfp sur un montant total de 7,2 millions Fcfp, soit un taux de participation de 80%.

Les 9 derniers octrois viennent compléter la liste de ce jour pour un montant de 44 millions Fcfp de participation du Pays. Les investissements prévus sont des acquisitions de véhicules et d'engins à destination des communes de Arutua, Hao, Hikueru et Tureia. L'ensemble totalise un montant d'investissement prévisionnel de 61 millions Fcfp, soit un taux de participation du Pays de 72%.

Le Gouvernement confirme son soutien aux opérations des communes, actrices essentielles aux côtés du Pays face à la situation de perturbation économique actuelle.

- VP -

Subvention en faveur de l'OPH

Sur proposition du Vice-président et ministre du Logement, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention d'investissement en faveur de l'Office polynésien de l'habitat (OPH) pour le financement des études de 2 opérations :

Pour l'opération « Popoto », commune de Papeete :

L'opération « Popoto » à Papeete consiste à réaliser une résidence étudiante de 15 logements en R+3 sur la parcelle cadastrée DN8 d'une superficie de 565 m², située dans le quartier de la Mission et accessible par la rue de la Cafetière.

Elle comprend une construction existante dont l'état de vétusté est très avancé et qui sera démolie par l'OPH. L'absence d'amiante a été confirmée par un diagnostic amiante réalisé par le Laboratoire des travaux publics de Polynésie (LTPP) en date du 3 septembre 2014.

Le foncier est la propriété du Pays, mais sa gestion a été transférée au profit de l'OPH conformément à l'arrêté MAF du 30 mai 2022.

La destination de ce programme fait suite au transfert de la compétence du logement étudiant à l'OPH et correspond aux préconisations de la Politique publique de l'habitat de la Polynésie française 2021-2030. Elle fait également écho aux attentes exprimées par le syndicat « Avenir étudiant » sur la nécessité de construire un programme de logements étudiants proche de l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie française (ISEPP), le centre d'hébergement étudiant de Outumaoro et celui de Paraita demeurant trop excentrés vis-à-vis de cet institut universitaire.

Le coût des études de l'opération s'élève à **12 500 000 Fcfp TTC**, financés à 100% par le Pays.

Pour l'opération « Aménagement du domaine Amoe », commune de Mahina :

L'opération « Aménagement du domaine Amoe » consiste à réaliser l'ensemble des travaux de terrassement, réseaux, voirie, aménagement paysager sur les parcelles T 508, X 212, 319, 320 et M 126, d'une superficie totale de 32,44 ha, sises dans la commune de Mahina, en amont des résidences OPH Amoe 1 et 2.

Les parcelles se situent en zone NAp (zones futures d'urbanisation, opération d'aménagement d'ensemble avec mixité sociale) du futur PGA de Mahina. Compte tenu de la réglementation applicable à cette zone, un projet d'aménagement est envisagé avec un programme de logements sociaux en habitat groupé, de logements intermédiaires collectifs et de logements résidentiels individuels. L'OPH pourrait vendre la charge foncière à des promoteurs pour les parcelles qui accueilleront les programmes de logements intermédiaires, et à des propriétaires privés pour celles qui accueilleront du logement privé individuel.

Cet aménagement sera desservi à partir de la route existante de la vallée de Amoe. La station d'épuration qui prendra en charge toutes les eaux usées de la vallée de Amoe est en cours de réhabilitation, la fin des travaux étant prévue pour novembre 2022.

Le coût des études de l'opération s'élève à **100 000 000 Fcfp TTC**, financés à 100% par le Pays.

Agréments des 2 programmes de logement *Marumarutua* et *Maraeapai II*

Afin de faire face aux besoins en logements dits intermédiaires et sociaux, la politique publique de l'habitat, adoptée au mois de décembre 2021, a fixé un objectif de production annuelle de 300 logements répartis sur la Polynésie française, dont 150 logements destinés à la location et 150 logements destinés à l'accession maîtrisée.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a approuvé les demandes de subvention des programmes *Marumarutua* et *Maraeapai II* portés par la société Niu Hiti Promotion.



Chaque programme consiste en la construction, sur la commune de Afaahiti, de 11 logements individuels de type F4 destinés à la location simple. Ils viendront augmenter le parc de logements locatif social de la société, désormais composé de 65 unités. Les loyers prévisionnels varieront entre 75 000 Fcfp et 95 000 Fcfp. Pour chacun des programmes, 4 logements seront dédiés à des ménages dont le revenu mensuel moyen est compris entre 1,2 et 2,9 fois le SMIG. Pour les autres logements, le plafond de revenu mensuel moyen applicable sera compris entre 1,6 et 3,7 fois le SMIG.

L'agrément de ces 2 nouveaux programmes immobiliers porte donc à 215 logements le parc des organismes privés de logement social.

Règlementation de la navigation maritime durant la course internationale *Hawaiki Nui Va'a*

Après 2 ans d'absence, la 29^{ème} édition de la célèbre course de pirogues en haute mer *Hawaiki Nui Va'a* se tiendra du 26 au 29 octobre 2022 aux Îles Sous-le-Vent.

Les courses des catégories séniors et vétérans hommes par équipage de 6 rameurs, se dérouleront du 26 au 29 octobre 2022 suivant les trajets traditionnels suivants :

| Etape | Trajet | Distance |
|-------|-------------------|----------|
| 1 | Huahine - Raiatea | 46 km |
| 2 | Raiatea - Tahaa | 26 km |
| 3 | Tahaa - Bora Bora | 58 km |

Parallèlement, la course des séniors et vétérans dames *Va'ahine* et des juniors hommes *Taurea* de 22km se déroulera le 27 octobre 2022 avec des départs depuis la plage Temarua dans la commune de Tumara'a, et arrivée à Uturoa.

Il faut également noter la participation des catégories benjamins, minimes, cadets, entreprises, mixte et ParaVa'a (élite et amateur) pour 3 parcours différents de 4km, 6,5km et 15km nommés *Aere Ra'i E*. Ces courses se feront uniquement dans le lagon de Bora Bora au départ de Vaitape le 29 octobre 2022, l'arrivée est prévue sur la plage de Matira.

Le Conseil des ministres a ainsi adopté pour la course *Hawaiki Nui Va'a* des mesures de réglementation de la navigation maritime afin de :

- Prévenir et réduire les risques de collision entre les différents navires accompagnateurs et suiveurs, en évitant des concentrations trop importantes ;
- Protéger les compétiteurs, notamment lors des franchissements de passes ou des passages étroits du lagon.

A cet effet, des zones de circulation réservées aux pirogues en lice et aux moyens nautiques des organisateurs sont créées. Ce dispositif réglementaire fixé par la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) définit de manière précise les mesures d'interdictions temporaires de navigation, à des jours et heures fixés, à tous navires autres que ceux participant à la course ou à la surveillance des équipages.



Les horaires et dates des **8 zones réglementées** sont définies ci-après :

- **Trajet entre les îles de Huahine et de Raiatea** : le mercredi 26 octobre 2022 de 7h à 8h30 pour la zone Z1, et de 10h45 à 13h pour la zone Z2 ;
- **Trajet « Va'ahine et Taurea » à Raiatea** : le jeudi 27 octobre 2022 de 6h à 9h30 pour la zone Z3 ;
- **Trajet entre les îles de Raiatea et de Tahaa** : le jeudi 27 octobre 2022 de 9h30 à 11h pour la zone Z4 et de 10h30 à 13h pour la zone Z5 ;
- **Trajet entre les îles de Tahaa et Bora Bora** : le vendredi 28 octobre 2022 de 7h30 à 9h30 pour la zone Z6 et de 12h à 13h30 pour la zone Z7 ;
- **Trajet « Aere Ra'i E, 4 km, 6,5 km et 15 km » à Bora Bora** : le samedi 29 octobre 2022 de 8h à 11h30 pour la zone Z8.

Les coordonnées géographiques sont posées dans le système géodésique WGS84 en degrés et minutes décimales. Les délimitations de ces zones sont consultables auprès de la DPAM et sur le site internet www.service-public.pf/dpam/.

Ces zones sont soumises au contrôle des autorités compétentes en matière de police. L'organisateur de la manifestation nautique se doit de mettre en place une organisation permettant de garantir la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité performant sur le plan d'eau. En l'absence de signalisation particulière, l'organisateur est tenu de matérialiser et de maintenir par des bouées les limites des zones réglementées. A l'issue de chaque étape de course, l'organisateur devra retirer les bouées utilisées pour délimiter ces zones. Les navires d'assistance aux concurrents et les navires accrédités par l'organisateur doivent porter une marque distinctive spécifique à chacune de ces catégories. Tout contrevenant aux règles spécifiques édictées dans le cadre de cette course s'expose aux sanctions prévues dans l'arrêté CM du 25 avril 2016, et est passible des peines prévues pour les contraventions de 5ème classe.

Une large diffusion et une importante publicité sont prévues avec le Comité Organisateur *Hawaiki Nui Va'a 2022*, notamment auprès des communes concernées, des services de l'Etat, des brigades de gendarmeries des îles, de la gendarmerie maritime mais aussi des partenaires privés et des organismes de presse. Cette réglementation s'accompagne d'une action de sensibilisation et de prévention à la TV et à la radio sur des consignes de sécurité en mer du 24 octobre au 30 octobre 2022.

- MEF -

Suspension de la majoration du ticket modérateur en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés par les patients

Le Conseil des ministres a validé la transmission à l'Assemblée de la Polynésie française (APF) du projet de loi du Pays procédant à la suspension de la majoration du ticket modérateur en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés par les patients. Cette suspension prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

Instituée en 2021, l'obligation de choisir son médecin traitant et de le déclarer à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) a pour but d'inciter les patients à consulter toujours le même médecin pour assurer le suivi efficace de leur santé. Ce médecin traitant doit être, par ailleurs, consulté obligatoirement avant de se rendre chez certains médecins spécialistes pour s'assurer que l'état du patient le justifie réellement.

Pour rappel, lorsque le patient n'a pas déclaré de médecin traitant à la CPS, ou a enfreint le parcours de soins coordonné, la CPS applique une baisse de 20% au montant remboursé sur la consultation et les soins ; au final le patient est remboursé à 50% au lieu de 70%. Or, la CPS a constaté que bon nombre d'assurés n'ont pas satisfait à cette obligation déclarative, par négligence, simple omission voire méconnaissance des obligations posées par la réglementation.

D'ici au 1^{er} janvier 2024, le Gouvernement, en lien avec les praticiens de santé, avec l'appui de la CPS, révisera les modalités réglementaires concernées pour alléger et simplifier autant que faire se peut les formalités administratives. L'obligation d'avoir un médecin traitant demeure naturellement puisqu'elle est médicalement vertueuse.

Le CESEC n'ayant pas été renouvelé, l'institution n'a notifié aucun avis au Gouvernement au terme de cette première phase consultative.

Modification de la composition et des missions du comité stratégique de la PSU

Le Conseil des ministres a validé la transmission à l'Assemblée de la Polynésie française (APF) du projet de loi du Pays tendant à modifier les règles de composition et le fonctionnement du comité stratégique de la protection sociale universelle (PSU), institué en mai dernier.

Le Pays s'est engagé à faire fonctionner le comité stratégique de la PSU dans les meilleurs délais d'ici la fin d'année 2022, pour permettre à l'ensemble de ses membres d'entamer les travaux de réflexion préparatoires à l'institution effective de la gestion des 5 nouvelles branches. En concertation globale tripartite du 9 septembre 2022, ces propositions ont obtenu l'aval des participants.

Une série de 7 modifications sont ci-dessous détaillées :

- La limitation du nombre des membres des commissions à 10 représentants est supprimée ;
- Il est précisé que la mission du comité stratégique concourt à maintenir un fonctionnement solidaire des 5 branches, et qu'il lui appartient de proposer les évolutions réglementaires, les modalités de financement et le niveau de prestations requis pour assurer la viabilité financière à terme de ces branches, en veillant à leur étanchéité budgétaire et comptable de chacun des risques ;
- La date limite de production du rapport annuel est reculée du 15 juin au 1^{er} septembre ;
- Le délai concédé au comité pour rendre un avis sur saisine du Conseil des ministres est porté à 1 mois.

Le CESEC n'ayant pas été renouvelé, l'institution n'a notifié aucun avis au Gouvernement au terme de cette 1^{ère} phase consultative.

Index BTP pour le mois de septembre 2022

En septembre 2022, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) augmente de 1,0 % et s'établit à 130,96. Cette évolution est liée à la hausse des prix des matériaux de construction (+ 1,9 %), avec les matériaux métalliques (+ 4,8 %), minéraux (+ 1,0 %), chimiques (+ 0,7 %), électriques (+ 1,1 %) et végétaux (+ 3,2 %). Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux publics augmente de 14,5 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre augmente de 0,9 % et celui du Second Œuvre de 2,4 %. Sur 12 mois, l'index général du Bâtiment est en hausse de 11,0 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil augmente de 0,4 % et celui des Travaux spécialisés de 0,4 %. Sur 12 mois, l'index général des Travaux Publics est en hausse de 19,0 %.

Ces résultats s'expliquent par l'envolée des prix des matières premières et des matériaux de construction, conjuguée à la hausse des tarifs de fret. L'impact de ces variations mondiales reste cependant atténué (-20%), grâce à l'effort consenti par le Pays, en début d'année, en exonérant les produits concernés de droits et taxes à l'importation.

Subvention en faveur de l'association Initiative Polynésie française (IPF)

Au regard du bilan positif de l'association par rapport des prêts d'honneur pour la période 2019-2021 et considérant le souhait du Gouvernement de favoriser l'initiative individuelle et au regard du bilan de l'association Initiative Polynésie française (IPF), le Conseil des ministres a octroyé une subvention d'investissement d'un montant de 100 millions Fcfp en faveur de cette association, dont les actions sont cohérentes avec les orientations de politique publique et doivent permettre de soutenir la relance de l'activité économique du Pays.



Créée en 2017 sur le modèle des plateformes d'initiative locale développées en Métropole et en Nouvelle Calédonie, l'association IPF complète les outils d'aide à la création, au développement et à la reprise d'entreprises en Polynésie française, tels que les dispositifs existants de l'ADIE, de la SOFIDEP, du CAGEST ou encore de la CCISM.

L'association intervient sur l'ensemble du territoire et a pour objet :

- de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de très petites ou moyennes entreprises (TPE ou PME) ;
- d'apporter son soutien à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt (« prêt d'honneur ») et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement ;
- de contribuer à la mobilisation de tous les moyens de soutien aux TPE et PME.

- MAF -

Subventions en faveur des Maisons familiales rurales (MFR)

Le Conseil des ministres a validé ce jour les propositions de modifications des arrêtés relatifs aux subventions d'investissement déjà octroyées aux Maisons Familiales Rurales (MFR), afin de permettre le déblocage des fonds de manière plus réactive en fonction de l'avancée des chantiers.

Pour rappel ces subventions concernaient le financement d'études, de constructions, d'aménagements ou encore d'équipements au sein des établissements d'enseignements du réseau des MFR.

Ainsi la MFR de Vairao section garçons a obtenu en 2019 une subvention de 128 millions Fcfp pour financer les travaux de réhabilitation, d'aménagement, d'extension et d'équipements de la MFR. La MFR de Tahaa a obtenu en 2019 une subvention de 115 millions Fcfp pour financer les travaux de réhabilitation, d'aménagement et d'équipements des locaux. La MFREO des Australes a obtenu en 2021 une subvention de 22 170 660 Fcfp pour financer les études relatives à la réhabilitation des locaux. La MFR de Hao a obtenu en 2021 une subvention de 20 millions Fcfp pour financer les études relatives à la réhabilitation des locaux. Et la MFREO de Taharuu-Papara a obtenu une subvention de 20 millions Fcfp pour financer les travaux de rénovation et d'équipements des locaux.

Concernant les MFR en phase de réhabilitation et d'équipement, la livraison des chantiers sont programmés au mois de décembre 2022 pour la MFR de « Vairao section garçon » et au mois de mars 2023 pour la MFR de Tahaa. Tenant aux MFR dont les projets sont en phases d'études, à savoir la MFREO des Australes, de Hao et de Vairao (section filles) ces dernières poursuivent leur programmation pour des démarrages chantiers courant 2023. Le chantier de la MFREO de Taharuu-Papara a été livré et sera inauguré le 17 octobre prochain.



Ces programmes d'investissement s'inscrivent dans la politique globale portée par le Pays qui vise à soutenir le développement de l'agriculture par le biais de la formation diplômante. Il était donc important pour le Gouvernement de permettre la remise aux normes des infrastructures vieillissantes du réseau des MFR.

Rappelons-le, les MFR sont des centres de formations proposant des parcours singuliers sur le fondement de la pédagogie et de l'alternance dans les secteurs de l'agriculture, des services à la personne et de la vente. 355 élèves sont à ce jour scolarisés au sein de ces différentes structures.

- MCE -

Le projet Biomarine de Faratea reconnu dans le cadre de l'innovation pour la transition écologique

La Direction des ressources marines (DRM) et le projet Biomarine de Faratea font partie des 6 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) *Innover pour la transition écologique des territoires*, lancé par l'association Transition Forum en mars 2022.

Ceci va permettre à la DRM et donc à ses partenaires futurs exploitants sélectionnés de Biomarine (réunis autour du Syndicat des aquaculteurs de Faratea, le SAFT), de bénéficier des éléments suivants :

- La publication dans le journal La Tribune, partenaire de l'AMI, d'un article dans Time for Transition, publication semestrielle de l'association, et d'une interview sur son site internet ;
- Une rencontre avec les équipes de la Banque des Territoires et de Aqua Asset Management, partenaires de l'AMI ;
- Une invitation à l'édition de l'événement Transition Forum à Nice des 28 et 29 septembre 2022, et à tous les événements de networking associés ;
- Une participation à toutes les activités et initiatives de l'association Transition Forum, pendant un an.

L'association Transition Forum (<https://www.transition-forum.org/>) rassemble une communauté internationale de décideurs publics et privés engagés en faveur de la transition écologique. Elle met en valeur des solutions innovantes auprès de décideurs et d'investisseurs en France et à l'international, afin de favoriser la multiplication des projets à impact. Transition Forum travaille en partenariat avec la Banque des Territoires, Aqua Asset Management et La Tribune.

Lors de Transition Forum 2022, le pôle Mer Méditerranée (<https://www.polemermediterranee.com/>) va représenter le projet Biomarine pour la DRM et ses partenaires. En effet, le pôle Mer Méditerranée a labellisé la zone Biomarine et il travaille en collaboration avec la DRM pour accompagner la réalisation de ce projet de développement d'une aquaculture durable et intégrée avec les futurs exploitants.

La zone Biomarine est un projet d'aménagement public d'infrastructures d'aquaculture communes sur une superficie de 33 hectares située à Faratea, et dans laquelle les parcelles



seront louées à des futurs exploitants présélectionnés sur des projets spécifiques suivants : crevette, holothurie, huître de roche, bénitier, larves de mouche, aliment aquacole. L'objectif à terme est d'y développer des solutions fondées sur la nature, en s'appuyant entre autres sur des techniques de bioremédiation, récentes en milieu tropical. Pour ce faire, la DRM a lancé un projet d'algoculture cofinancé par *Protege* (Xle Fonds Européen de Développement). En parallèle, la DRM fait également appel à l'Ifremer dans le cadre de projets de recherche et développement d'holothurie-culture et d'ostréiculture réalisés en partenariat tripartite avec des porteurs de projet privés sélectionnés qui investissent dans l'aquaculture et vont s'installer dans la zone Biomarine de Faratea.

19^{ème} édition du Salon des Australes

Le Comité organisateur des expositions artisanales des îles Australes (COEAA), présidé par Madame Sabine Tamaititahio, organise la 19^e édition du Salon des Australes du 17 au 30 octobre 2022 dans le hall de l'Assemblée de Polynésie française.

Ce salon permet de retrouver à Tahiti des artisans et des créations des 5 îles de l'archipel des Australes, un rendez-vous à retenir particulièrement cette année car cette réunion n'avait plus eu lieu depuis 3 ans. Cette édition réunira 60 artisans venus de leur archipel spécialement pour l'occasion.

Le salon est organisé sur le principe d'une exposition vente, mettant à l'honneur le savoir-faire des artisans ainsi que l'identité de chaque île. Les créations sont variées et mettent à l'honneur les matières spécifiques de l'archipel, tel que le roseau des montagnes, mais aussi l'excellence des créateurs dans le travail de la fibre (paniers, chapeaux, *peue*, etc.) et des autres matières de leur environnement : pandanus, écorce, bois de rose, *aito*, coquillages, etc.

Par ailleurs, différents concours sont organisés sur le thème de l'emblème de chaque île dans différentes catégories : *tifaifai*, plateau sculpté, bouquet, diadème, sautoir en coquillages. Enfin, un concours du plus beau stand aura lieu, sur la base de l'espace occupé par chacune des îles des Australes. Des ventes de plats auront lieu chaque jour, dans l'idée d'immerger le visiteur dans la culture des Australes.

On notera dans le programme des exercices réguliers de prévention : en effet, le comité a été sensibilisé il y a quelques années sur le sujet de la santé de ses habitants, suite à une étude menée aux Australes. Le comité profite donc de ce regroupement pour mener des opérations brèves et ponctuelles afin de sensibiliser les artisans et le public, au travers de petits exercices.

L'inauguration officielle se tiendra le lundi 17 octobre 2022 à 10h. Le détail de l'opération sera disponible sur le site www.artisanat.pf et sur la page Facebook du service.

- MEA -

Subvention en faveur de l'association La French Tech Polynésie

Sur proposition de la ministre de l'Éducation, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de **10 millions Fcfp** en faveur de l'association La French Tech Polynésie, pour l'organisation de *Tech4Islands Summit 2022*.

L'association La French Tech Polynésie anime une communauté composée de startups, d'entrepreneurs innovants polynésiens en interaction avec les grandes entreprises, le monde de la recherche ainsi que les institutions et investisseurs. Elle a pour objet de favoriser le développement économique du territoire par l'innovation, de développer les coopérations régionales et les échanges internationaux.

L'objectif de La French Tech Polynésie est de favoriser l'émergence de startups sur le territoire polynésien et participer, à son échelle, à faire de la Polynésie un pôle d'innovation d'excellence.

À travers *Tech4Islands*, La French Tech Polynésie cherche à promouvoir les solutions et innovations durables et résilientes qui répondent aux contraintes des territoires insulaires. Sa mission est de faire émerger, accompagner et propulser à l'international des solutions numériques et innovantes, qui permettent le développement de territoires insulaires interconnectés, inclusifs, solidaires et créateurs d'emplois nouveaux, dans l'objectif de :

- Préserver leur environnement, leur biodiversité et leurs océans ;
- Renforcer leur autonomie de production par une utilisation raisonnée de leurs ressources ;
- Favoriser le développement d'énergies propres et renouvelables ;
- Prioriser la réussite de l'inclusion numérique des sociétés insulaires, dans le respect de leurs cultures et savoirs traditionnels ;
- Renforcer leur résilience au changement climatique.

La dynamique *Tech4Islands*, « l'innovation par et pour les îles », propose d'interconnecter les îles des différentes régions du globe pour partager les solutions numériques, novatrices favorisant l'émergence de nouveaux modèles durables, solidaires, inclusifs et résilients.

Pour ce faire, le *Tech4Islands Summit Tahiti 2022* propose 3 jours durant, du 13 au 15 octobre prochain, un espace d'échanges et de réflexions entre les startups et entreprises innovantes de Polynésie française, du bassin Pacifique, ainsi que les meilleures solutions internationales à impact environnemental et social. Les objectifs sont :

- Présenter des solutions, des applications concrètes, résilientes, durables et génératrices d'emplois pour les îles ;
- Travailler autour d'idées, de solutions, de modèles économiques qui permettront un développement harmonieux et durable de nos sociétés insulaires, dans le respect de notre identité et de notre environnement ;



- Impliquer, sensibiliser, engager la jeunesse polynésienne vers ces métiers et modèles de développement d'avenir.

Le *Tech4Islands Summit Tahiti*, destinés aux Startups, entrepreneurs, entreprises, étudiants, administration, chercheurs et investisseurs, s'articulera de la façon suivante :

1. Deux jours de tables rondes, keynotes et ateliers où entrepreneurs, chefs d'entreprises, dirigeants, institutionnels, administrations, universitaires, étudiants et investisseurs se rassembleront et travailleront autour d'idées et de modèles économiques qui permettront un développement harmonieux de nos sociétés, à l'Intercontinental Tahiti Resort - Faa'a - Polynésie française, les 13 et 14 octobre. Les problématiques abordées porteront notamment sur les aspects suivants avec comme élément transversal, le numérique :
 - Débat « Faire émerger un écosystème innovant au milieu du pacifique, rêve ou réalité ? » ;
 - Conférence sur la mise en place des outils numériques « Finance verte Socredo » ;
 - Conférence de M. Gibran Khan de Google « Comment les outils numériques de Google peuvent aider les startups tout autour du monde ? » ;
 - Interview de Mme Audrey Tang, ministre du Numérique - République de Chine, Taiwan, sur l'autonomie des territoires ;
 - Débat « Education & nouveaux métiers : comment accompagner le développement de la filière numérique ? » ;
 - Démo Connect by CNES « Profitez de la géolocalisation, l'imagerie ou les télécoms par satellite pour créer ou enrichir vos projets ».
2. Une journée d'atelier de travail à l'attention des porteurs de projets, entrepreneurs et chefs d'entreprise qui souhaitent acquérir des méthodes et outils pragmatiques afin de développer leurs entreprises.

Les ateliers seront animés par des invités internationaux pour qu'un transfert de savoirs s'opèrent entre eux. Ils se dérouleront à la Polynesian Factory - Pirae - Polynésie française, le samedi 15 octobre et porteront sur :

- De l'idée au POC par Brigad.co ;
- Comment faire un pitch par Kiwitech ;
- Protéger et valoriser son entreprise par L'Adecal ;
- Comment créer sa landing page ? par Skooda Tahiti ;
- Comment créer une présentation solide à destination des investisseurs ? ;
- Google for startups ;
- Renforcer son impact - Comment démultiplier son impact ? ;
- Travailler son pitch deck pour lever des fonds par Outre-Mer Network.



Lors de la soirée du vendredi 14 octobre, aura lieu la remise des prix *Tech4Islands Awards 2021*, avec les 4 lauréats suivants :

1. *Lyspackaging* pour le *Grand Prix Tech4Islands PLANÈTE 2021* ;
2. *Pacific Beachcomber Sc (PF)* pour le *Grand Prix Tech4Islands OCÉANIE 2021* ;
3. *Sargasse Project* pour le *Grand Prix Tech4Islands OUTRE-MER 2021* ;
4. *Nīnamu Solutions (PF)* pour le *Grand Prix Tech4Islands POLYNÉSIE 2021*.

- MSP -

Subvention en faveur de l'association maison de naissance *Tumu Ora*

Le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'une subvention d'investissement en faveur de la maison de naissance *Tumu Ora* d'un montant de **1 411 980 Fcfp**, destiné à l'acquisition de matériel médical.

La maison de naissance *Tumu Ora*, est une structure associative indépendante et autonome, basée dans une maison locative jouxtant l'enceinte du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF). Elle est gérée par des sage-femmes et accueille les femmes enceintes à bas risque obstétrical pour une prise en charge globale et physiologique de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites.

Elle travaille en étroit partenariat avec la maternité du CHPF afin de pouvoir effectuer un transfert rapide des mamans et des nouveau-nés en cas de complication. Les activités de l'association maison de naissance *Tumu Ora* sont d'assurer la prise en charge des femmes enceintes, le suivi prénatal d'une grossesse simple à bas risque par des consultations de suivi effectuées par une sage-femme avec prescription des examens complémentaires biologiques et échographiques jusqu'au suivi post-natal et la rééducation périnéale.

La maison de naissance travaille également en partenariat avec la CPS, pour la prise en charge des soins de routine et de surveillance pendant la grossesse et l'accouchement et pour le financement de son budget de fonctionnement.

Ces actions subventionnées s'intègrent dans le cadre de l'axe 2 (santé tout au long de la vie « périnatalité ») du schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022.